

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 32 (1952)
Heft: 2

Artikel: La situation économique de la Suisse vue du Palais fédéral
Autor: Cordey, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE

vue du Palais fédéral

par

Pierre Cordey

Correspondant à Bernè de la « Tribune de Genève »

LA Suisse n'a connu cette année, affirmait en décembre un quotidien bernois, « que les soucis de l'homme riche ». Le Conseil fédéral, dans son message sur le budget, confirme en somme cet avis, puisque les termes de prospérité économique y reviennent fréquemment. Et l'on doit bien l'admettre : un pays qui ne compte au plus gros de la mauvaise saison que 3.000 chômeurs — les bras-ballants des 22 cantons étant compris dans ce nombre — alors qu'il a pu donner du travail durant l'année à quelque 130.000 ouvriers étrangers, ce pays mérite d'être dit prospère.

UNE CRISE SÉVIT DANS CERTAINES INDUSTRIES

Est-ce dire que tous les métiers, toutes les classes de la population et, avec eux, les autorités fédérales, ne connaissent que les préoccupations du financier de la fable, si lourdes du reste à ce qu'affirmait son auteur ? Nullement. La prospérité ne saurait s'étendre également à toutes les branches économiques. C'est ainsi qu'actuellement l'industrie de la laine, celles des serrures, des outils à travailler le bois, des allumettes souffrent d'une forte concurrence étrangère, allemande en particulier ; les huileries indépendantes, nées de la guerre, les fabriques de cigares sont menacées de disparition ; au milieu d'un artisanat et d'un commerce qui connaissent un véritable âge d'or, l'épicerie voit ses marges réduites de façon parfois dangereuse, cependant que la situation du commerce des vins est beaucoup moins brillante qu'il ne paraît. On pourrait citer d'autres exemples, comme celui de l'édition en langue allemande et en langue française. Mais il ne s'agit jamais que de secteurs peu importants de la production et de la distribution. Les maux qui les affligent sont de conséquence au point de vue social, lorsqu'ils frappent une classe de la population ou une

région du pays — déclin de la petite épicerie ou des fabriques rurales —, ils n'ont guère d'influence sur la marche de l'économie nationale.

Il en va autrement dans trois domaines importants : l'agriculture, l'hôtellerie et les transports ferroviaires. Leurs déficits sont plus graves, de plus de portée.

L'agriculture se plaint de la concurrence que lui font en Suisse des produits étrangers, comme des difficultés qu'elle rencontre à écouler certains des siens — fromage, bétail d'élevage — hors des frontières. Elle souffre surtout d'un déséquilibre croissant entre ses frais de production et ses prix de vente. Le rendement net de la terre, par hectare, qui avait augmenté de près d'un tiers en 1948, serait retombé, selon les calculs des associations agricoles, à peu près au niveau de 1939. Le revenu du travail agricole est donc en baisse, alors que les paysans ne sont jamais parvenus à réaliser la première de leurs revendications, celle de la parité de revenu avec les autres groupes économiques. Dans un domaine en tout cas, celui de la production laitière, la situation paraît en fait singulièrement tendue.

A l'exception des villes, où elle bénéficie du mouvement des affaires et de quelques stations de plaine, que la mode sert, l'hôtellerie n'a pu se remettre des coups que lui ont portés les deux conflits mondiaux. De plus, la durée moyenne des séjours, dans les régions de tourisme, va se réduisant ; les saisons d'hiver et d'été, dans les stations d'altitude, diminuent de même.

Eu égard à la hausse constante des frais d'exploitation — main-d'œuvre, entretien, denrées — la fréquentation, dans l'hôtellerie saisonnière demeure régulièrement insuffisante. De 1947 à 1950, le nombre des nuitées d'étrangers — exportations invisibles ! — est tombé d'un sixième, du fait de la concurrence de pays voisins, de la menace de complications internationales et, surtout, des restrictions apportées par divers États à l'octroi de devises.

Il semble qu'à partir de l'été dernier la situation se soit améliorée et qu'elle doive continuer à s'améliorer, la concurrence moins forte par suite de la hausse des prix étrangers, le retour à l'aisance d'un certain nombre de nations européennes et les mesures de libéralisation venant pallier la défaillance d'une partie de la clientèle traditionnelle.

Bien qu'ils appartiennent à ce qu'on pourrait nommer le « secteur nationalisé » — la plupart des compagnies dites privées appartiennent en fait ou en droit à des communautés de droit public — les *transports ferroviaires* connaissent des difficultés qu'on ne saurait négliger dans un tableau, même rapide, de l'économie suisse. Elles sont dues comme ailleurs à la hausse constante des frais d'exploitation et à la concurrence de la route. Si les chemins de fer fédéraux et la plupart des compagnies privées parviennent, grâce à l'ampleur du trafic des marchandises, à faire face aux charges d'exploitation, il n'en va pas toujours de même pour les charges de construction, ni surtout pour leurs obligations financières vis-à-vis de l'Etat ou de tiers. Une hausse prochaine des tarifs leur permettra de tenir le coup. Mais la moindre régression de l'activité économique ferait tomber leurs recettes de façon redoutable.

Il va sans dire que les Pouvoirs publics et la Confédération en premier lieu, ont tenté de porter remède aux maux ci-dessus énumérés. En vertu de la Constitution, l'Etat central en a le pouvoir, et le devoir : obligation d'autant plus claire que la situation précaire de l'agriculture, conjuguée avec les difficultés de l'hôtellerie saisonnière, de petites industries et même des transports ferroviaires, compromet le développement de certaines régions, celles de montagne, qui s'appauvrissent et se dépeuplent. En pareil cas, les autorités fédérales sont en mesure d'édicter, outre l'aide financière et les mesures diverses dont elles accordent le bénéfice aux intéressés, des dispositions dérogeant au principe de la liberté du commerce et de l'industrie. C'est ce que prévoient les articles dits « économiques » de la Constitution, adoptés en 1947. Mais les citoyens voient d'un mauvais œil de telles restrictions et de telles interventions, ce que la lassitude provoquée par le régime d'économie semi-dirigée du temps de guerre et la prospérité présente expliquent assez. Le « statut des transports automobiles », base d'une future coordination des transports, a été rejeté par le peuple. L'arrêté restreignant l'agrandissement d'hôtels a fait l'objet d'un referendum et court grand risque de subir le même sort. La loi sur l'agriculture, dans laquelle les paysans mettent beaucoup d'espoir, est également l'objet d'un referendum, si bien que son succès est plus qu'incertain.

Si donc les autorités veulent intervenir en faveur des branches économiques menacées et de celles qui pourraient l'être demain, elles se verront presque contraintes de le faire par la voie de subventions et de mesures protectionnistes, faute de pouvoir user de moyens constructifs, inscrits dans la législation. C'est la rançon de la démocratie directe.

UNE PROSPÉRITÉ EXCEPTIONNELLE

Pour résumer la situation des autres branches de l'économie nationale — industrie chimique, horlogerie, industrie des machines, des textiles, du bâtiment, banques et assurances figurent parmi les plus importantes — le

mot de prospérité suffit, dans la mesure où il est assez fort.

Cette période de prospérité a succédé, presque sans transition, à celle que l'on nommait, d'un terme de jargon, celle de la « haute conjoncture ». La fin des hostilités fut le signal d'un extraordinaire regain d'activité : la satisfaction des besoins qui s'étaient accumulés pendant la guerre, la nécessité de construire un nombre de bâtiments très supérieur à la moyenne, la reconstruction des pays dévastés expliquent assez cette montée en flèche. Dans le second semestre de 1949, une détente s'annonça, qui alla s'accroissant, sans prendre dans l'ensemble un caractère de gravité car il s'agissait tout au plus d'un retour aux normes, jusqu'au début de la guerre de Corée. On sait quelles furent les incidences de ces événements-là sur la vie économique. La Suisse en a bénéficié en plein. Elle en a naturellement ressenti de même les conséquences fâcheuses. Et cela nous ramène aux soucis de l'homme riche.

LA LUTTE CONTRE LA HAUSSE DES PRIX

La « haute conjoncture » des années 46 à 49 avait eu pour corollaire une très nette menace d'inflation : hausse des prix de gros suisses, de l'indice du coût de la vie, des salaires. La hausse des prix étrangers vint ensuite aggraver une situation à laquelle les autorités fédérales ne pouvaient porter remède par le simple octroi de subventions destinées à réduire le coût de la vie (plus de 220 millions de francs suisses, de 1946 à 1948) ou par l'exercice de plus en plus difficile du contrôle des prix. La Confédération fit alors appel aux groupements d'intérêts, aux associations patronales et ouvrières, les engageant à limiter volontairement leurs prétentions et à conclure de plein gré un accord de stabilisation. L'accord fut mis en vigueur au début de 1948 et appliqué sous le contrôle d'une commission paritaire. A la fin de 1949, cette commission pouvait constater que les mesures prises avaient permis de « casser les reins à l'inflation ».

Sans doute la situation florissante d'un pays épargné par la guerre, la solidité de sa monnaie, l'absence de conflits sociaux et, parmi les éléments extérieurs, l'évolution des prix mondiaux avaient-ils contribué à amener ce remarquable résultat. Il n'en devait pas moins inspirer au gouvernement fédéral une certaine confiance dans la méthode inaugurée en 1947, et dans l'avenir.

Au début de 1951, lorsque les contre-coups de la reprise économique et du réarmement se firent sentir, le Conseil fédéral lança un nouvel appel, plus général, dans lequel il invitait chacun à contribuer à la lutte contre la hausse des prix. Cet appel fut accueilli avec quelque scepticisme. Comme la commission de stabilisation, le contrôle des prix — son bras séculier ! — avait pratiquement disparu. Le gouvernement n'en était-il pas réduit à prêcher dans le désert une morale économique sans obligation ni sanction ?

Les sceptiques avaient tort. La hausse des prix s'est poursuivie certes, mais elle n'a pas pris un caractère aigu. Le versement d'allocations de renchérissement aux fonctionnaires fédéraux n'a pas soulevé la vague de revendications que l'on redoutait. Durant la session de septembre, M. Rubattel, chef du département — entendez : ministre — de l'Economie publique, put constater qu'en Suisse cette hausse avait été considérablement moins forte que dans d'autres pays. De juin 1950 à août 1951, elle n'a guère dépassé 6 % alors qu'elle atteignait parfois 20 % ailleurs.

La présente augmentation des prix est due essentiellement à des facteurs étrangers à la Suisse, contrairement à ce qui s'était passé à partir de 1947. Grâce à la concurrence, dont le jeu a été maintenu presque intégralement à l'intérieur du pays et plus encore à la présence de stocks considérables, acquis de longue date à des prix bas afin d'assurer le ravitaillement de la Confédération en toutes circonstances, l'influence de ces facteurs extérieurs put être fortement réduite. Des prix compensés furent en effet établis en entamant ces stocks, immédiatement renouvelés et qui ne purent l'être, en cette période de pénurie, qu'en vertu de l'attrait du franc suisse et de l'ouverture d'assez larges crédits à l'étranger.

Quant aux facteurs se manifestant dans le pays même, du fait du plein emploi, de la prospérité et de l'abondance des liquidités, ils furent combattus par des méthodes proches de celles appliquées trois ans plus tôt. En 1951, sur l'initiative des autorités fédérales, nombre de branches économiques se sont engagées à ne pas opérer unilatéralement d'augmentations de prix dépassant les anciennes marges officielles ou même les marges actuelles, plus basses. Une convention plus précise, inspirée du même esprit, lie en pratique toute la branche du textile, de la production aux détaillants ; un « gentlemen's agreement » a été passé entre les institutions de crédit hypothécaire, les banques, les caisses d'épargne et les sociétés d'assurance, qui s'engagent à maintenir dans des limites raisonnables l'octroi de crédits de construction et de prêts hypothécaires. De plus, la Confédération et la Banque nationale — institut d'émission — ont fait en sorte d'éviter une hausse des prix d'origine monétaire en pratiquant, l'une une politique de stérilisation monétaire, l'autre une politique de restriction de l'émission. Vu l'abondance de capitaux, le loyer de l'argent à terme se tient légèrement au-dessous du taux normal et désirable de 3 %.

A fin décembre, l'indice du coût de la vie était de 171 points (août 1939 : 100 ; juin 1950 : 158,4 ; août 1951 : 168,3 ; novembre 1951 : 169,9). Il est douteux, estime-t-on en Suisse, que les prix mondiaux tendent à baisser, alors que l'activité commandée par le réarmement commence à manifester son plein effet et que la production de biens pour l'usage civil continue à diminuer. Dans le pays, il n'existe plus de stocks bon marché pour permettre d'établir des prix mixtes ; dans quelques rares secteurs la production pourrait ne pas suffire à la demande ; le programme national de réarmement — 1 milliard 464 millions de francs suisses, inégalement répartis sur sept ans — ne peut guère qu'accroître les tendances inflationnistes ; il se pourrait enfin que l'agriculture, d'une part, élève des revendications et qu'on assiste, d'autre part, à un vaste mouvement de salaires. Beaucoup s'y attendent pour le printemps. Or, en 1947, les prétentions conjuguées de l'agriculture et des salariés de l'industrie avaient suffi à faire jouer la fameuse spirale.

En octobre déjà, une commission d'experts a présenté sur la lutte contre le renchérissement un rapport au Conseil fédéral, qui l'a approuvé. Les principales thèses des experts sont les suivantes : 1° équilibre budgétaire, avec excédent actif et couverture intégrale des dépenses d'armement ; 2° limitation des dépenses civiles des Pouvoirs publics (aucun de ces points n'a, pour l'instant, été pris en considération) ; 3° poursuite, éventuellement développement de la politique de stérilisation monétaire ; 4° politique de freinage de la Banque nationale ; 5° restriction des investissements (la demande de capitaux destinés à

être engagés dans des constructions ou des installations constitue, avec les exportations, le facteur d'expansion économique le plus important) ; 6° poursuite de la politique de la porte ouverte, pour les marchandises comme pour la main-d'œuvre ; 7° intensification de la surveillance des prix, sans sanction d'ailleurs ; 8° limitation volontaire des revendications de prix et de salaires.

Dans ce programme, le système de l'appel à la collaboration des groupes d'intérêts tient toujours une place de premier rang. Pour donner à cette collaboration un cadre plus précis, tout en l'étendant, le Conseil fédéral travaille à faire mettre sur pied, comme en 1947, une déclaration de grandes associations économiques. Il ne s'agirait cependant point comme naguère d'un accord de stabilisation, pour la conclusion duquel les conditions ne paraissent pas réunies, mais d'un complément aux accords particuliers sur les prix et d'un instrument de conciliation. Le sort de ce projet demeure fort incertain.

Aussi, constatant que les appels à la bonne volonté ne suffisaient pas toujours, les autorités fédérales ont-elles lâché un « coup de semonce » : à la fin de janvier, le contrôle des prix, avec sanctions pénales, a été brusquement rétabli dans un secteur qui n'avait pas respecté les conventions, celui des bois d'œuvre résineux.

Il faut relever que les milieux dirigeants de l'économie approuvent le programme ci-dessus résumé — sauf peut-être en ce qui a trait aux conséquences fiscales du point un ! —, dont leurs propres experts avaient donné, au début de l'été, comme une épreuve d'essai. Il faut relever encore que ces milieux et l'économie en général ont fait montre d'une discipline et d'une retenue remarquables. La chose est du reste dans leur intérêt : une brusque hausse des prix donnerait du poids à la revendication des socialistes, qui sont seuls pour l'instant à réclamer le rétablissement intégral du contrôle des prix.

Si les autorités fédérales portent une telle attention au problème de la lutte contre l'inflation, c'est bien entendu qu'elles redoutent les conséquences immédiates du phénomène : affaiblissement de la monnaie, troubles sociaux et peut-être politiques. Mais c'est aussi et surtout peut-être, qu'elles entendent voir loin, qu'elles souhaitent sauvegarder la capacité de concurrence de l'industrie suisse. L'expérience des années 30, où cette industrie se vit évincée du marché mondial, n'est pas oubliée.

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

La Confédération s'est associée aux efforts faits pour instaurer entre les Etats une véritable coopération économique. Elle a mis en pratique les recommandations des organisations intéressées, tenu les engagements souscrits envers elles. Elle a, de plus, ouvert de très larges crédits à de nombreux Etats. Elle n'a pas à regretter son attitude. Mais elle doit constater que la mise en vigueur des mesures de libéralisation a eu cet effet paradoxal d'entraîner, dans un certain nombre de pays, le relèvement des taxes douanières à un degré souvent prohibitif (des accords bilatéraux ont permis jusqu'ici d'atténuer les conséquences de ces mesures). Elle ne peut ignorer non plus que la mise en œuvre des plans de collaboration ou d'intégration économique, dans la mesure en tout cas où ils sont inspirés d'un esprit dirigiste, n'est pas non plus sans engendrer certaines menaces. Ainsi, pour ne

citer que cet exemple, le plan Schuman peut avoir pour la Suisse deux conséquences fâcheuses au moins, s'il permet au « pool » d'appliquer des prix différentiels et s'il détourne du territoire fédéral les transports internationaux.

QUE NOUS RÉSERVE L'AVENIR ?

Les temps qui viennent seront difficiles, déclarait cet automne le président de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, M. Sulzer. Bien qu'on se défende au Palais fédéral de pouvoir prévoir plus de trois mois à l'avance l'évolution précise des événements, nul ne contredirait une telle déclaration.

Cela ne signifie pas que les autorités fédérales n'aient pas pris de précautions à plus longue échéance, au contraire. En prévision du pire, des stocks de matières premières et de denrées ont donc été constitués ; à l'exception de quelques produits rares, comme certains métaux additifs et des tôles spéciales, ces réserves sont abondantes. Pour le cas de crise, un programme de grands travaux et « d'occasions de travail » a été établi, dont certaines tranches pourraient être mises immédiatement en chantier. Face à des difficultés moins graves, provenant par exemple de mesures protectionnistes étrangères, ni les autorités, ni l'industrie ne se trouveraient complètement démunies.

Tout bouleversement mis à part, l'évolution normale de la situation comporte des risques graves pour l'économie suisse. Le plus immédiat paraît être l'épuisement des crédits accordés par la Confédération, directement ou indirectement, à ses clients étrangers. Elle pourrait bientôt se trouver obligée de choisir entre l'ouverture de nouveaux crédits ou la baisse de ses exportations. Plus lointaine, mais non moins certaine, paraît être la renaissance d'une forte concurrence étrangère — des Etats-Unis et de l'Allemagne occidentale en particulier — dès que l'exécution des programmes d'armement se ralentira. Le fait que l'industrie suisse ait en portefeuille des commandes plus importantes que celles qu'elle possédait au début de 1951 ne saurait faire oublier le caractère quasi fatal de ces deux phénomènes.

L'instabilité même des conditions internationales interdit de faire des prévisions quant aux mesures que la Suisse pourra prendre pour parer à leurs conséquences (les restrictions aux exportations destinées à certains points de la zone sterling, décrétées en décembre, donnent peut-être cependant une indication à cet égard). On peut citer en revanche les dispositions prises à longue échéance. Deux d'entre elles méritent en tout cas une mention. La première est l'encouragement donné à la constitution de réserves de crise par l'économie privée, celle-ci pouvant obtenir du fisc fédéral le remboursement d'une partie des impôts versés, à condition d'utiliser ces fonds à des fins précises. L'arrêté concernant ces réserves vient d'entrer en vigueur. La seconde est la création d'un Fonds national de la recherche scientifique, largement subventionné par la Confédération, dont le but est d'encourager la recherche « pure », ses progrès étant la condition première des succès de la recherche « appliquée », conduite ou subventionnée par l'industrie. L'arrêté y relatif sera définitivement approuvé par les Chambres ce printemps.

CONCLUSION

S'il fallait qualifier en deux mots la politique suisse en matière économique, on la dirait prudente et réaliste assurément, traditionnelle peut-être. En ce qui concerne le proche avenir, on peut être assuré qu'elle ne changera guère et que, si elle devait se modifier, ce ne serait pas du fait des autorités fédérales. Les élections au Conseil national n'ont pas apporté de changement dans la composition de cette Chambre des députés. Le Conseil des Etats, sénat formé des représentants des cantons, est stable, presque par définition. L'élection par ces deux Chambres de deux nouveaux membres du Conseil fédéral a montré, en décembre, que l'on souhaitait ne rien changer à la composition du gouvernement.

Aux yeux d'un observateur de la politique suisse, cette stabilité apparaît, avec celle de la monnaie, comme l'une des meilleures et des plus sûres chances de l'économie nationale.

Pierre Cordey

Le Comité d'action et d'expansion économique prend position au sujet de

LA BAISSÉ DES EXPORTATIONS FRANÇAISES

Au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue le 22 janvier au siège du C. A. E., des représentants du Comité d'action et d'expansion économique, du Comité franc-dollar, du Comité franc-sterling et de la Chambre de commerce France-Amérique latine, ont exposé et commenté une série de recommandations aptes à remédier au fléchissement continu des exportations françaises et à la diminution sensible des commandes de l'étranger.

La hausse des prix français qui ne sont plus compétitifs, les restrictions et le renchérissement du crédit qui affectent le financement des exportations et empêchent d'assortir celles-ci de facilités de crédit, expliquent essentiellement cette période critique.

Pour éviter une crise préjudiciable non seulement à l'expansion commerciale, mais encore à l'approvisionnement en matières premières nécessaires à la marche des usines françaises et au maintien du niveau de l'emploi, les mesures suivantes ont été préconisées :

extension à d'autres zones monétaires du remboursement d'une partie des charges sociales institué par le décret du 6 octobre 1950, desserrement du crédit et diminution de son coût pour les entreprises exportatrices ; institution de tarifs spéciaux de transport pour les produits exportés ; amélioration des conditions de fonctionnement de l'assurance crédit ; développement des moyens d'action et extension de l'assurance-prospection.

Relevons, à propos de ce qui précède, que les exportations françaises vers la Suisse se sont maintenues jusqu'à maintenant à un niveau très satisfaisant. En effet, tandis que les exportations françaises vers l'ensemble des pays étrangers ont augmenté de 90 % entre 1949 et 1951, les livraisons de la France à la Suisse sont, pour 1951, de 240 % supérieures à celles de 1949. La Suisse s'affirme comme un client fidèle de la France qui sait pouvoir compter sur ce débouché dans des périodes aussi difficiles que celle qu'elle traverse actuellement.